

---

## Conseil de développement 2014...2020

---



m.moussion@yahoo.fr

### Contribution de Marc MOUSSION

#### A propos de l'évolution du Conseil de développement

Effectivement une nouvelle génération d'élus arrive. L'acte 3 de la Décentralisation va conforter les Conseils de Développement, élargir leur mission à l'évaluation des politiques publiques et si le Conseil de développement de Nantes Métropole a su évoluer et s'adapter depuis 17 ans, il se doit de continuer à évoluer et à poursuivre sa métamorphose.

Les cinq grands objectifs déclinés dans le diaporama définissent parfaitement la feuille de route des six ans à venir, avec le souci de conforter la crédibilité du Conseil vis-à-vis de la nouvelle génération d'élus qui va arriver en 2014.

Pour la composition, l'appel à candidatures général permanent permettra de résoudre le cas des membres individuels qui ne participent jamais aux travaux du Conseil.

Au niveau du fonctionnement, les questions posées mériteraient un peu plus d'explications pour ce qui est des avantages et inconvénients d'être adossé à la Communauté Urbaine ou à l'AURAN, les conséquences sur les questions logistiques et qui en décide. Le mode de fonctionnement actuel paraît convenir à une majorité des membres, et assure une certaine indépendance au Conseil qu'il faut conserver car elle est nécessaire à sa crédibilité. Ceci n'empêche pas de développer des coopérations avec l'AURAN, Place Publique, OuestMedialab ou d'autres partenaires.

#### Pour l'activité "débat conférences" :

"La question du mois" et "le plat du jour" me paraissent très novateurs et susceptibles d'attirer un autre public. La forme des séminaires thématiques mériterait d'être précisée.

Bien évidemment, l'organisation du Conseil en délégations générales a fait son temps. La constitution de groupes thématiques de travail permettra de les remplacer comme l'expérience déjà réalisée en 2013 pour

le groupe Economie et le Groupe Risques l'a déjà démontré. De mon point de vue, ces groupes, pour être efficaces, devront compter entre huit personnes mini et quinze personnes maxi.

Si la pratique des contributions individuelles mérite d'être développée et valorisée, les contributions collectives devront être le mode d'expression des groupes thématiques et celui des grandes saisines des Collectivités ou des auto-saisines.

Reste la grande question posée par Jean Renard : "Comment le Conseil de développement peut se faire entendre ?" pour peser davantage sur les décideurs, convaincre de ses propositions et les faire aboutir. C'est cela exercer un pouvoir d'influence.